



Atelier d'urbanisme prospectif

Année	5	Heures CM	14	Caractère	obligatoire	Code	M91AVT-AP1
Semestre	9	Heures TD	84	Compensable	non	Mode	Atelier
E.C.T.S.	12	Coefficient	1	Session de rattrapage	non		

Enseignant : M. Guez

Objectifs pédagogiques

Les objectifs poursuivis dans cet enseignement de projet sont :

- articuler différentes échelles et horizons spatiaux et temporels de réflexion et de projet
- explorer les organisations territoriales avec une même attention pour les phénomènes physiques et sociaux
- proposer un processus de transformation prospectif et pragmatique
- explorer et mobiliser les systèmes techniques à l'échelle urbaine et territoriale
- développer une vision critique sur la ville et les territoires en transformation
- élaborer des dispositifs architecturaux cohérents avec la vision territoriale proposée

Contenu

Les sites de réflexion portent sur de vastes territoires qui sont explorés à travers des thématiques et des indicateurs multiples. Le périmètre n'est pas donné a priori, mais se dessine au fur et à mesure de l'avancement du travail et de l'approfondissement des problématiques rencontrées. La pédagogie est orientée vers une recherche et une compréhension des étendues pertinentes pour les différents phénomènes qui se composent dans une situation donnée.

Le programme est élaboré par les étudiants au cours de leurs explorations et découle de leurs hypothèses de projet. Il s'agit pour les étudiants d'identifier, dans une approche intégrée du projet, les éléments programmatiques nécessaires à la transformation argumentée du territoire en articulant des enjeux sociaux, organisationnels, environnementaux, sensibles. L'élaboration du programme est considérée comme partie intégrante du travail de projet en cherchant à trouver la limite entre les invariants et les variables du projet à court, moyen et long terme.

Mode d'évaluation

L'évaluation est continue par des séances de suivi individuel et des présentations collectives permettant aux étudiants de développer leur démarche à travers l'échange avec leurs enseignants et aussi en se positionnant par rapport à la production de leurs collègues.

les critères d'évaluation suivants sont annoncés dès le début de l'enseignement :

- capacité à interpréter le contexte de réflexion et de projet
- pertinence des observations et analyses au regard des propositions
- capacité à construire une argumentation du projet s'appuyant sur différents aspects qualitatifs et quantitatifs
- qualité de la démarche au regard des enjeux d'articulation de différentes échelles et horizons de réflexion et de projet

Travaux requis

L'enseignement en urbanisme prospectif de Master 2.1, complète les enseignements en projet urbain de l'Ensan dont l'initiation a lieu en L3.1 et est enrichie de cours et de TD dès le L1. Les étudiants provenant d'autres écoles devront avoir suivi un enseignement de projet urbain en licence, ou, à défaut en master.

Support de cours

Une première base de donnée est mise à disposition par l'enseignant pour constituer un socle de connaissance utile pour l'engagement de la réflexion. Des références sont fournies à l'avancement de la réflexion des étudiants (individus ou groupes) en fonction des démarches, des thèmes et des thématiques explorées.

